

Intervention de M. AMOUDRY
Débat sur la couverture numérique du territoire

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers Collègues,

Je veux à mon tour saluer l'excellent rapport de notre collègue Hervé Maurey. Afin de pointer les principales problématiques posées de mon point de vue dans la mise en œuvre du Programme National Très Haut Débit, permettez-moi de faire référence à l'expérience vécue en Haute-Savoie.

L'extrême diversité des activités de ce territoire a conduit différents bassins de vie et massifs à mener des études très poussées pour déployer la fibre optique, garantie indispensable de pérennité de nos entreprises et emplois.

Ces initiatives localisées ont été rassemblées en 2010 dans une étude de faisabilité à échelle départementale, en vue de la réalisation d'un Réseau d'Initiative Publique très haut débit.

Ainsi a été conçu un projet, reposant sur des principes d'équité et de péréquation territoriale, garantissant une large ouverture aux opérateurs et aux services, et permettant de limiter la participation publique d'équilibre supportée par les collectivités publiques.

Depuis l'annonce du périmètre des zones d'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement, ces perspectives encourageantes sont lourdement remises en question : 27 communes urbaines représentant près de 40% du potentiel démographique et économique du Département sont couvertes par ce périmètre.

Ainsi, malgré les aides annoncées au titre du guichet B du Programme National Très Haut Débit, les effets conjugués de la perte de la péréquation entre zones denses et moins denses, et de la disparition des financements des collectivités urbaines situées en zones AMII, compromettent l'équilibre économique du projet global.

Faut-il voir dans cette évolution une lecture trop restrictive du champ de l'intervention économique des collectivités, pourtant reconnue et encadrée par la loi ? Ou une application à la lettre du principe de liberté du commerce et de l'industrie ?

Pourtant, nous pensons que les principes d'équité territoriale, et d'égalité d'accès aux services valent bien ceux de la Loi Le Chapelier... Nos aïeux au XXème siècle, merci à eux, l'avaient bien compris, eux qui ont instauré des mécanismes sans lesquels nos régions les plus reculées seraient peut-être encore privées d'électricité.

Ces mêmes mécanismes, qu'à l'évidence nous nous refusons d'appliquer aujourd'hui pour le Très Haut Débit.

Dans le cadre ainsi tracé, comment dès lors aménager nos territoires de façon efficace et équitable ?

La première question soulevée par les élus de zones urbaines, concerne les délais d'intervention et de conduite à bonne fin des réseaux par les opérateurs privés. En l'état, une simple déclaration d'intention ... nul engagement ... nul contrat entre collectivité et opérateur... comment des responsables locaux

pourraient-ils se satisfaire, sur un enjeu aussi majeur, de garanties qui n'en sont pas ?

En zone frontalière, limitrophe de la métropole genevoise, le territoire et ses habitants ont, plus que partout ailleurs, un besoin urgent de très haut débit. Comment pourraient-ils attendre fin 2015 et au delà pour que commence un déploiement, dont nul ne sait quand il sera achevé !?

La deuxième question, Monsieur le Ministre, porte sur l'équilibre financier du RIP hors zones AMII. Les collectivités locales sont engagées financièrement de manière conséquente, mais malgré leurs efforts, l'équilibre financier ne pourra être atteint. Alors, comment compenser ce défaut de péréquation, si ce n'est par le recours à l'Etat, initiateur du dispositif général en cause ?

Voudriez-vous, Monsieur le Ministre, préciser sur ce point les intentions du Gouvernement ?

A court terme, comment adapter le dispositif actuel afin qu'il devienne le catalyseur des déploiements des réseaux d'initiatives publiques ? Les projets aujourd'hui matures sont le fruit de plusieurs années de gestation. Personne n'ose imaginer qu'ils puissent être abandonnés.

A long terme, quand et comment comptez-vous pérenniser les financements servant à abonder le Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire ?

Je vous remercie.